

## Important à savoir !

La Compagnie du Proscenium souscrit une assurance Responsabilité Civile pour tous ses élèves. L'attestation d'assurance vous sera fournie sur simple demande. En vous inscrivant à la Compagnie du Proscenium, vous vous engagez à respecter les statuts de l'Association (transmis sur demande). Vous autorisez également la Compagnie à utiliser des photos prises durant les ateliers ou les spectacles pour assurer sa promotion sur différents supports (Internet, presse, plaquettes...).

Certains comités d'entreprise peuvent prendre en charge une partie de vos cotisations. C'est également le cas de la Caisse d'Allocations Familiales. Renseignez-vous !...

### Conditions d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées **dans l'ordre d'arrivée** et nous limiterons le nombre d'élèves dans chaque atelier afin de garantir la qualité du travail qui y est effectué. Nous vous conseillons donc de réserver votre place au plus vite en renvoyant votre bulletin d'inscription accompagné de votre chèque d'adhésion.

Toutefois si dans un atelier, le nombre d'élèves inscrits n'est pas suffisant, la Compagnie du Proscenium se réserve la possibilité de ne pas ouvrir ce cours, et de vous proposer un autre groupe.

La rentrée est prévue le **17 septembre 2018**. Vous recevrez, début septembre, une lettre ou un mail confirmant votre inscription et vous donnant les dernières précisions.

### Un cours d'essai ?

Vous voulez faire un ou deux cours d'essai avant de vous engager pour toute l'année ? Pas de problème, vous pourrez le faire dès mi septembre, à la reprise des ateliers.

Nous vous conseillons donc de renvoyer votre bulletin d'adhésion complet dès aujourd'hui avec votre chèque d'adhésion annuelle afin de réserver votre place. Ensuite, à la rentrée, vous viendrez faire une ou deux semaines d'essai.

- ✓ Soit cela vous plait, et vous vous inscrivez pour l'année,
- ✓ Soit cela ne correspond pas à ce que vous cherchez et vous êtes libre de ne pas vous inscrire... Dans ce cas, le chèque d'adhésion de 15 euros reste toutefois acquis à la Compagnie du Proscenium : cette adhésion couvre en effet essentiellement l'assurance obligatoire car nous sommes contraints d'assurer chaque élève dès le premier cours de l'année.



Association Loi 1901

## *Une école de théâtre et de comédie musicale à Ponthierry - Pringy*

Hôtel de Ville - 185, Avenue de Fontainebleau  
77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY  
☎ 06 08 28 07 32

Retrouvez le Proscenium sur Internet :

[www.compagnieduproscenium.com](http://www.compagnieduproscenium.com)

Page Facebook : Cie du Proscenium

Avec le soutien des Municipalités de Ponthierry et Pringy  
et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne

## NOS ATELIERS

Les ateliers de **comédie musicale** combinent le chant, la danse et le théâtre. L'atelier **théâtre et chansons** est un atelier adultes qui combine le chant et le théâtre.

Les ateliers de **théâtre** sont basés essentiellement sur le jeu théâtral.

Quel que soit l'atelier, durant le 1<sup>er</sup> trimestre, les élèves apprennent les bases de la pratique théâtrale à travers des exercices collectifs et individuels, des jeux dirigés, des improvisations, des mises en situation. Cette initiation est ensuite mise en pratique lors des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres consacrés à la création d'un spectacle.

Tous les spectacles seront présentés au public au cours des Premières du Proscenium 2019 en juin 2019.

### Lundi

Comédie musicale Ados (5<sup>ème</sup> - Terminale) de 18h30 à 20h30

Comédie musicale Adultes de 20h30 à 23h

### Mardi

Théâtre et Chansons de 20h à 22h30

### Mercredi

Comédie musicale Enfants (CE2-6<sup>ème</sup>) de 16h à 17h30

Théâtre Adultes de 20h30 à 23h

### Jeudi

Théâtre Adultes de 20h30 à 23h

Nos ateliers se dérouleront toutes les semaines, du **17 septembre 2018** à fin juin 2019 (sauf vacances scolaires).

## TARIFS

Chaque élève doit régler :

- ✓ **l'adhésion annuelle** de 15 euros (qui couvre notamment l'assurance obligatoire), Cette adhésion doit être payée au moment de l'inscription. Elle n'est due qu'une seule fois même si l'élève est inscrit dans plusieurs ateliers.
- ✓ pour les **ateliers**, trois **cotisations trimestrielles** dans l'année :
  - enfants .....90 euros pas trimestre
  - ados .....95 euros par trimestre
  - adultes .....100 euros par trimestre

Toutes les cotisations doivent être réglées lors du 1<sup>er</sup> atelier soit en un seul chèque, soit en trois chèques qui seront encaissés en octobre 2018, janvier 2019 et avril 2019 (Merci de ne pas postdater vos chèques).

**Attention** : nous vous rappelons que **toute année commencée est due en entier**. La Compagnie prend en effet des engagements financiers à l'année, calculés en fonction du nombre d'élèves inscrits en début de saison. Pour cette raison, aucun règlement perçu par la Compagnie ne pourra être remboursé.

**Pour les familles nombreuses** : réduction de 15 euros par trimestre sur les cotisations à partir du 3<sup>e</sup> inscrit de la même famille (habitant à la même adresse).

**Et pour les plus passionnés** : Vous souhaitez suivre deux ateliers par semaine la saison prochaine ? Le Proscenium vous fait bénéficier d'une réduction de 50% sur les cotisations trimestrielles du 2<sup>ème</sup> atelier, sous réserve de places disponibles, la priorité étant donnée aux élèves qui ne font qu'un atelier.